

PERSPECTIVES



ARCHIVES LE DEVOIR

Le projet de Thomas Mulcair

Un développement durable made in Québec

Les libéraux de Jean Charest s'étaient engagés, lors des élections d'avril 2003, à instaurer au Québec un plan vert dont la réalisation serait vérifiée chaque année par un commissaire à l'environnement. Écartant cette perspective trop environnementale, le Québec a opté pour une stratégie gouvernementale de développement durable, plus englobante, certes, mais plus susceptible d'ajustements aux priorités du développement économique, moyennant certaines libertés avec le concept lancé en 1988 par la commission Brundtland. Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, vient de divulguer l'avant-projet de loi sur ce développement durable *made in Québec*.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'avant-projet de loi sur le développement durable contient des percées significatives en matière d'environnement et de développement durable mais n'a pas forcément la portée qu'on lui a spontanément attribuée hier dans les sphères politiques et environnementalistes.

Cet avant-projet de loi, que parraine le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, vise quatre objectifs principaux: introduire un code décisionnel amorçant l'intégration du développement durable au sein de l'appareil gouvernemental, mettre en place un mécanisme autocorrecteur des politiques gouvernementales en matière de développement durable (DD) par la création d'un poste de commissaire au développement durable, créer un Fonds vert et, enfin, introduire un droit limité à un environnement sain dans la Charte des droits et libertés. On pourrait ajouter qu'il crée (dans la loi, non dans la charte) un droit nouveau qui a échappé à la plupart des observateurs, le «droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature» (article 5.1), que devront respecter ministères et organismes gouvernementaux dans leurs programmes et leurs politiques.

Le gain le plus important et le plus visionnaire pour l'environnement de cet avant-projet de loi n'est cependant pas la version édulcorée du DD qu'y préconise le gouvernement mais bien la création du Fonds vert.

Le Fonds vert

La création de ce fonds implique en effet que diverses sommes d'argent iront désormais au ministère de l'Environnement dans ce fonds dédié plutôt qu'au Fonds consolidé de la province. Il s'agit d'un geste d'un grand courage politique de la part du gouvernement puisque cette décision est susceptible de résoudre, du moins en partie, le problème chronique de financement du ministère.

Le ministère de l'Environnement est jeune: il est né en 1979. Il n'avait que dix ans lorsque l'État, dans sa lutte contre les déficits, a entrepris de réduire ses budgets dans l'opération générale de «dégraissage» des budgets ministériels. Mais si d'autres ministères avaient accumulé jusque-là quelques bourrelets de graisse, chaque ponction exercée à l'Environnement taillait dans les muscles d'un ministère...

adolescent. L'Environnement n'avait donc pas atteint sa maturité, d'un point de vue administratif et budgétaire, lorsqu'on a limité ses moyens. Ces ponctions ont donc eu un impact disproportionné sur ce ministère, un impact tel qu'il fut un moment où, sous le gouvernement Bouchard, on songea à tout simplement réduire ses missions à un niveau compatible avec ses budgets faméliques.

La solution de Thomas Mulcair soustrait le Fonds vert aux éventuelles compressions et restitue une équité là où l'application des ponctions en pourcentages avait au bout du compte émasculé le jeune ministère. Le Fonds vert, qui sera alimenté par neuf sources potentielles, dont les amendes, les frais ou les dommages-intérêts, s'inspire du même pragmatisme qui caractérise la gestion du ministre Mulcair depuis son arrivée à ce poste. En effet, autant le Fonds vert s'attaque au problème structurel et chronique du financement, autant sa politique visant à raffermir la mise en application de la loi par la reconstitution d'un contentieux spécialisé vise aussi ce que les observateurs perçoivent depuis longtemps comme la deuxième faille majeure des politiques de ce ministère. Restera à mettre en place une politique d'autorisation des projets qui s'inspirera davantage de la protection de l'environnement que des politiques économiques. Mais ce volet pourrait bien prendre du retard avec la logique de DD que l'avant-projet de loi met en avant.

La philosophie du DD du projet Mulcair est éloignée de celle préconisée par la commission Brundtland

La politique de développement durable

Il faut dire d'entrée de jeu qu'on ne peut pas soutenir que cet avant-projet de loi institue une politique de DD dans tout le Québec. Le chapitre sur le DD de l'avant-projet de loi ne s'appuie en réalité qu'à l'appareil gouvernemental et non au secteur privé. À terme, certes, la logique du DD exigera de tous les ministères, par l'entremise de leur plan de développement durable, des changements à leurs programmes et politiques, ce qui aura des impacts sur les acteurs du secteur privé. Mais cela se fera de façon indirecte.

Les points forts de ce volet résident dans l'obligation pour le gouvernement de mettre au point un plan de développement durable composé de plans sectoriels, un pour chaque administration gouvernementale. Cela imprime donc une logique nouvelle aux administrations, qui devront intégrer dans leurs politiques et programmes les 14 principes relatifs à la santé et à la qualité de vie, à l'équité socia-



JACQUES NADEAU

Québec saura-t-il mater les effets des transports?

le, à la protection de l'environnement, etc. Mais il y a des trous dans cette logique.

En effet, le ministre de l'Environnement, désigné par cet avant-projet de loi comme le «coordinateur» du DD au sein de l'appareil gouvernemental, n'a le pouvoir ni d'imposer ses vues et ses méthodes, comme le fait le Conseil du Trésor pour la comptabilité des autres ministères, ni de ramener à l'ordre les récalcitrants ou même d'obtenir un droit de regard ou de veto sur les politiques qui contreviendraient aux principes du DD. Il n'a, précise le texte, que le pouvoir de «promouvoir le respect», particulièrement dans leur volet environnemental, des principes du DD.

La commission Brundtland

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est de constater à quel point la philosophie du DD, qu'on veut étendre à l'ensemble de l'appareil gouvernemental, est éloignée de celle préconisée par la commission Brundtland, à l'origine du concept en 1988.

Le DD tel que présenté dans l'avant-projet de loi vise «l'amélioration des conditions d'existence» des Québécois et non pas le fait d'assurer «les besoins et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis», comme l'exige la définition de la commission Brundtland. Améliorer les conditions d'existence dans un pays où le confort dépasse celui du reste de la planète est assez différent d'une logique de besoin ou de réduction de la consommation préconisée par la commission. On est tout aussi loin du développement des mégaprojets hydroélectriques pour gagner de l'argent grâce aux gaspilleurs américains alors que tous les gouvernements québécois antérieurs s'en sont tenus à justifier le développement hydroélectrique par les «besoins» du Québec.

Mais le plus inquiétant de tout l'avant-projet de loi réside dans la dilution extrême de la

Glossaire du DD

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, mieux connue sous le nom de commission Brundtland, du nom de la première ministre de Norvège qui présidait ses travaux, a clairement défini le développement durable et ses «exigences» afin d'éviter la récupération politique de son concept novateur. Voici, en quelques extraits, les définitions et les «exigences» du développement «soutenable» telles que la commission les a définies. À noter que la traduction officielle ne parlait pas de «développement durable» mais de développement «soutenable» car la commission voulait mettre l'accent non pas sur le développement, comme les gouvernements et les promoteurs le font, mais sur les limites de l'environnement, que le concept de «soutenable» met davantage en évidence. En anglais, on parle de *sustainable development*. Le terme «durable», plus flou, a été retenu prétendument pour éviter l'anglicisme.

■ Définition: «Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: 1- le concept de «besoins» et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité; 2- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»

Les «exigences» du développement soutenable le définissent opérationnellement.

■ La commission présente aussi comme une condition *sine qua non* du développement durable l'obligation pour l'économie d'accepter comme limite non négociable la capacité d'autoreproduction des écosystèmes: «De manière générale, les ressources renouvelables, telles les forêts ou les bancs de poissons, peuvent ne pas s'épuiser à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel. Cela dit, la plupart des ressources renouvelables font partie d'un écosystème fort complexe et il faut définir un seuil maximum d'exploitation en tenant compte des effets de l'exploitation sur l'ensemble du système.»

■ Quand elle résume sa pensée en conclusion du chapitre sur l'environnement, la commission élargit sa pensée et précise la limite générale que le concept impose au développement économique: le développement durable «exige [...] «un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base biologique en vue du développement.»

■ Le concept exige aussi «un système administratif souple, capable de s'autocorriger.»

■ Dans un autre chapitre, la commission Brundtland exige l'application du «principe de précaution», qui force à s'abstenir lorsque la science ne fournit pas la certitude que l'environnement ne fera pas les frais d'un projet, d'une technologie ou d'une activité.

• PERSPECTIVES •

Harper à la conquête du Québec

Les conservateurs tentent de conquérir la province qui représente la clef de voûte d'une prise du pouvoir



Jean Dion

Pauvres eux

Donc, si on se résume, la Chambre des communes du Canada a adopté une résolution stipulant que le gouvernement du Canada doit déposer dans un délai d'un an un projet de loi interdisant l'utilisation des gras trans dans le manger.

Or, selon mes sources qui surnagent dans l'huile végétale hydrogénée, les gras trans se retrouvent notamment dans les biscuits.

C'est donc dire que dans un avenir prévisible, si vous cuisinez des biscuits au pot, on vous pourra émettre un constat d'infraction doublé d'une peine d'emprisonnement à votre endroit non seulement pour le pot mais aussi pour les biscuits.

D'où l'idée révolutionnaire que j'ai eue de lancer sur le marché un tout nouveau produit: le biscuit thérapeutique. Le client n'aura qu'à convaincre son député fédéral qu'il s'ennuie tellement dans la vie qu'il se réveille la nuit avec de la douleur et qu'il doit compenser en s'empiffrant de sucreries mauvaises pour la santé, sinon il devra aller encombrer les urgences.

Le biscuit thérapeutique disponible en format feuille d'érable aura pour nom FrosThé Social™.

Ne me remerciez pas, c'est ma maigre contribution à l'avancement de l'humanité et cela me permet de me sentir encore mieux que si je faisais du bénévolat.



Mais mais mais, vous demandez-vous dans votre confort intérieur, qu'est-ce au juste qu'une résolution de la Chambre des communes du Canada? Que cela vaut-il? Y a-t-il déjà eu dans l'histoire des résolutions qui ont illustré que la classe politique en manque?

Cette curiosité intellectuelle est tout à votre honneur et, pour la satisfaire, j'aurai recours à une métaphore allégorique imagée.

Il s'agit d'un exercice qui ne donne pas grand-chose mais s'avère extrêmement révélateur. Un bon jour que vous n'aurez rien à faire, allez fouiller dans vos boîtes archivistiques et sortez-en un cahier d'exercices, mettons, de chimie ou de maths ou de physique de secondaire V. Vous le consultez, vous y voyez les problèmes de calcul de moles et les formules de cotangente et le sens du vecteur-vitesse, vous constatez que vous avez vous-même inscrit les réponses au crayon HB et vous vous dites: «Bondance, c'est moi qui ai pondu ça? Et le moins désoyulant ne demeure pas que j'avais l'air de savoir ce que je faisais.» Pétri de désillusion sur le temps assassin qui emporte avec lui les projets structurants de la jeunesse et sidéré par l'usure de vos facultés cognitives, vous remettez le cahier dans la boîte, vous refermez la boîte en éprouvant un peu de difficulté à passer le petit bout de carton sous le gros bout de carton, vous remplacez la boîte dans le placard, vous closez la porte du placard et, sous l'emprise d'un vague complexe d'infériorité par rapport à vous-même, vous allez vaquer à des activités pas trop exigeantes côté cortex, genre regarder *Préoccupation double*.

Le journaliste peut aussi se prêter au test. Il remonte dans l'ensemble de son œuvre et il trouve, par exemple, ceci. Écrit le 18 novembre 1992. Ce n'est pas hier, ni même la veille. «D'après le rapport rendu public par Campagne 2000, une coalition d'organismes nationaux et communautaires qui se sont donné pour mandat de pousser le gouvernement à respecter la résolution adoptée par les Communes en 1989 et qui vise à «éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada avant l'an 2000», la situation déperit.»

1989. Si ça se trouve, le mur de Berlin était encore debout.

Aussi, si ça vous tente, vous imaginez des députés fédéraux qui se disent: «Bondance, ce sont nous qui avons pondu ça? Et le moins désoyulant ne demeure pas que nous avions l'air de savoir ce que nous faisons.»

«Remarque, le tout n'est pas un échec total. Tenez, par exemple, c'était il y a 15 ans. C'est donc dire que les enfants dont il était question ne sont plus des enfants. Peut-être sont-ils toujours pauvres, auquel cas il s'agirait d'adolescents pauvres ou d'adultes pauvres. Nous avons donc relevé le défi.

«A part ça, ça ne vous tenterait pas de jaser d'autre chose? Mirabel, style?»



Disons-le, Paul Martin danse bien. Surtout en Afrique. Si vous avez pu voir la scène jeudi, vous agréerez que cela te me nous vous requinque pas à peu près un *Téléjournal* par ailleurs plein de mauvaises nouvelles.

Il faut dire que le Canada est en train de se développer un sacré expertise en matière de danse. De danse avec pas de linge, pour être précis. (Ça doit être ce qu'on appelle le développement durable.) Comme l'a dit le monsieur qui dirige un établissement de divertissement fondé sur la lumière tamisée et la musique d'Abba, à qui on demandait si l'industrie avait vraiment besoin de mille danseuses roumaines: «Oui.»

Et tous ces enfants du Burkina Faso qui agitent des drapeaux canadiens. Selon mes sources qui, elles, travaillent sérieusement au lieu de passer leur temps aux danseuses en compagnie de programmes fédéraux, Chuck Guité serait en train de tapasser discrètement l'Afrique subsaharienne, et Groupaction aurait ouvert une succursale dans les faubourgs huppés de Ouagadougou.

Quant à M. Gagliano, il fait dire qu'il n'est jamais allé en Afrique et qu'il ne connaît aucun Africain et qu'il n'est au courant de rien.

Disons-le aussi, Paul Martin parle bien. Surtout en Afrique. Si vous avez pu entendre la scène mardi (ou était-ce mercredi?), vous agréerez que cela te me nous vous requinque un Sommet de la Francophonie qui se cherche une vocation.

On l'écoute? «Nous sommes solidaires avec toute la population du Côte-d'Ivoire.»

Cela se tient: en fait, il voulait parler d'un *coat d'Ivoire*, une excellente protection contre les assauts. Le lendemain, le convoi du premier ministre heurte une fillette. «Elle a reçu des points mais elle se récupère bien.»

Francophony? Francofun? Au moins, Jean Chrétien, lui, avait l'air de s'amuser.



Appel à tous. Afin de pallier le vide, comme disait Teilhard de Chardin, je crée un nouveau parti de gauche dont la particularité est de ne pas être souverainiste pour le moment, de ne pas être fédéraliste non plus, de ne pas savoir quand il se branchera ni s'il se branchera. Les cartes de membre sont déjà en vente. Vite, indéfini de tout le pays, joignez-vous à Option mitoyenne!

jdion@ledevoir.com

Le Parti conservateur ne ménage pas ses efforts depuis les élections fédérales pour regarnir les rangs décimés de sa formation politique au Québec. Avec l'aide bien visible de l'exécutif à Ottawa, les conservateurs tentent de conquérir la province qui représente la clef de voûte d'une prise du pouvoir. Mais la tâche est difficile et le temps presse. C'est pourquoi la réunion des militants conservateurs de la province aujourd'hui à Québec représente une étape cruciale.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les hautes instances du Parti conservateur à Ottawa étaient tout sourire cette semaine, visiblement fières de leur coup. C'est que le PC a coupé l'herbe sous le pied du Bloc québécois en proposant une motion à la Chambre des communes sur la rétrocession des terres inutilisées de Mirabel. L'aéroport n'a plus besoin de 11 000 acres puisque le développement aérien se fait maintenant à Dorval, alors il faut prendre les moyens qui s'imposent pour redonner aux agriculteurs leurs lopins de terre, ont affirmé les conservateurs.

La motion devrait passer la rampe la semaine prochaine puisque le Bloc et le NPД appuient les conservateurs. Les libéraux ont toutefois déjà annoncé qu'ils n'allaient pas suivre cette recommandation.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Le Bloc, visiblement agacé, devra s'habituer à partager les dossiers du Québec avec les conservateurs. Au lendemain des élections, avec en tête le désir de faire du PC un véritable parti national qui aspire au pouvoir, Stephen Harper avait promis que la province serait sa priorité numéro un.

Le Parti conservateur a obtenu moins de 10 % des votes et n'a fait élire aucun député en juin.

«Le PC a vu qu'il était loin des objectifs voulus et que le fait qu'il soit mal en point a profité uniquement au Bloc», souligne Jean-Herman Guay, politologue à l'Université de Sherbrooke. Depuis, il y a des efforts manifestes pour rectifier le tir.»

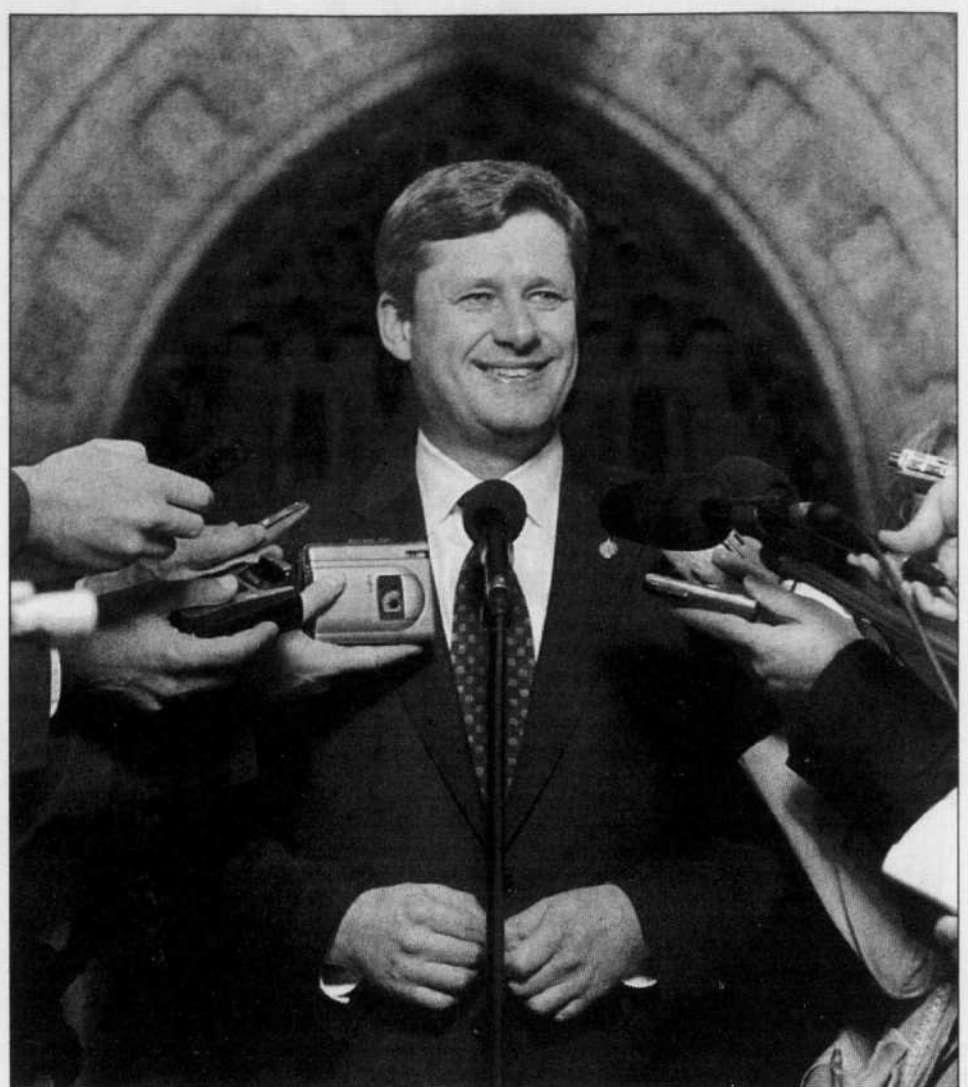
Stephen Harper met en effet les bouchées doubles. Le chef conservateur s'est entouré de francophones sensibles aux réalités du Québec dans son bureau à Ottawa. Il a fait un saut dans la province sept fois depuis juin et en fera un huitième aujourd'hui, lors de la réunion de l'aile québécoise du Parti conservateur à Québec.

Et surtout, le parti se prononce sur des sujets régionaux qui ne touchent que le Québec, une première depuis fort longtemps. Mirabel en est l'exemple le plus récent et le plus frappant. Mais le PC a aussi pris position sur CHOI FM, jugeant la décision du CRTC inacceptable. La fermeture des bureaux de la GRC en région, principalement en Estrie, a également été soulevée à la Chambre des communes par Stephen Harper.

La machine de séduction est donc en marche et la réunion d'aujourd'hui à Québec est une étape importante. À cette occasion, les militants conservateurs de la province adopteront la vision qu'ils veulent imprimer au parti en vue du congrès de mars prochain à Montréal. Le moment où jamais de mettre la couleur du Québec dans le programme conservateur.

Et les militants ont bien l'intention de saisir leur chance, puisque 144 amendements sont au menu: un appui fort et sans équivoque au français partout au pays, l'accent sur un fédéralisme respectueux des provinces, plus d'environnement, plus d'attention aux étudiants... bref, un PC qui ressemble davantage aux valeurs du Québec.

«C'est une excellente nouvelle, ce dynamisme, affirme en entrevue au *Devoir* Josée Verner, la lieutenant politique de Stephen Harper au Québec. Ça veut dire que c'est vrai, que ça bouge. On part sur de nouvelles bases. On a un nouveau chef,



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper espère récolter des dividendes de la rencontre de la fin de semaine.

des idées modernes, innovatrices et il faut les faire connaître.»

Sur le terrain, la situation s'améliore. Les comités se refont une santé tranquillement, alors que les militants et les figures de proue du Parti conservateur d'antan rentrent au bercail, entourés de nouveaux visages. «Le fait que M. Harper vienne souvent au Québec nous aide beaucoup, soutient Norm Vocino, organisateur en chef du parti au Québec. C'est plus facile qu'avant les élections. La mobilisation est bonne. Mais ça prend beaucoup de travail.»

La côte est effectivement rude à remonter et le temps presse. Avec un gouvernement minoritaire, instable par définition, les prochaines élections pourraient survenir dans moins d'un an. Le PC aura-t-il le temps de se faire connaître des Québécois? «Je pense que oui, tranche Josée Verner. Les gens sont tellement mûrs pour le changement que ça peut aller très vite.»

Du pain sur la planche

Reste que, même si l'avenir s'éclaircit, des problèmes de fond demeurent, juge Jean-Herman Guay. «Le problème de Stephen Harper au Québec, c'est qu'il est trop à droite. Il a beau vouloir corriger l'image, il a du chemin à faire. Ses prises de position sur Kyoto, le mariage gai ou le bouclier antimissile, ça ne passe pas ici. Le rapprochement sera laborieux.»

Autre problème de taille, Stephen Harper doit s'improviser équilibriste dans son parti, s'assurant qu'un rapprochement avec les valeurs du Québec ne déplaie pas au reste du pays, où il est allé chercher 99 sièges. «Il y a beaucoup de militants conservateurs qui pensent que le Québec est trop gâté et ils carburent à l'anti-Québec. Ce sont eux qui ont contribué à précipiter la chute de Mulroney en 1992.»

L'exemple du fédéralisme asymétrique, remis au goût du jour par l'entente sur la santé, en est un bon exemple. Magnifiquement accueillie au Québec, cette entente particulière

que la province a conclue avec Ottawa a été très mal digérée par le reste du pays, montrent les sondages, et ce, même si toutes les régions du Canada pouvaient s'en prévaloir. Stephen Harper, qui a appuyé l'entente, a dû se défendre d'un océan à l'autre, même s'il affirme que les vagues ont été moins fortes dans son parti que chez les libéraux, principalement parce que «le fédéralisme d'ouverture est une valeur profondément conservatrice», dit-il.

Alors, comment concilier en fin de semaine les désirs du Québec et les vœux du reste du Canada? «Nous sommes conscients du «backlash» possible dans le reste du pays et Stephen Harper en est conscient lui aussi, soutient le sénateur Pierre-Claude Nolin, l'un des architectes de cette délicate conquête du Québec. Mais il ne faut pas se museler pour autant. Les compromis, on les fera au congrès de mars prochain. On doit montrer en fin de semaine ce que le Québec veut, comme l'Ontario et l'Alberta vont le faire. Pour nous, les questions sociales et environnementales, c'est important. Il faut le dire.»

Jean-Herman Guay estime que le véritable élan du PC au Québec n'est possible que s'il y a une percée aux prochaines élections. Des coins de la province comme Québec ou la Beauce seraient propices à l'élection de trois ou quatre députés. Mais oubliez la victoire des conservateurs dans 10 ou 15 circonscriptions, dit-il. «Il faut un déblocage pour eux au Québec pour changer la dynamique, mais avec notre mode de scrutin, c'est très difficile de faire élire des députés, même avec 20 % d'appui. Il faut que les conservateurs développent des atomes crochus avec le Québec, mais c'est très long à faire.»

Les deux points majeurs à travailler? «Lâcher le conservatisme social de l'Ouest; ça ne passe pas au Québec, soutient Jean-Herman Guay. Et changer de position sur l'environnement; ça fait fuir les jeunes comme la peste.» Les militants du Parti conservateur commencent aujourd'hui leur pèlerinage en vue du congrès de mars. Il reste trois mois pour faire bouger le programme du parti vers les valeurs du Québec.

Le Devoir

DÉVELOPPEMENT

SUITE DE LA PAGE B 1

condition *sine qua non* du DD, énoncée par la commission Brundtland, à savoir que le développement économique doit s'arrêter là où la capacité d'autoreproduction des écosystèmes commence à être menacée.

L'article 5.11 de l'avant-projet de loi énonce le principe du «respect de la capacité de support des écosystèmes». Mais le gouvernement n'a pas l'obligation de respecter cette règle: il «prend notamment en considération» ce principe et les 13 autres de la même liste. Aucune hiérarchisation, contrairement au rapport Brundtland, qui fait pourtant du seuil d'autoreproduction des écosystèmes la frontière entre le vrai développement durable et la récupération politique qu'on peut en faire.

Pour Québec, il s'agit d'une option parmi d'autres. Avec un critère aussi élastique, le projet du Suroit aurait pu correspondre à cette version du DD. Ce sera certainement un volet que le gouvernement devra rectifier dans une future version, son peine de se faire accuser de déformer le concept dans son essence même. Même chose d'ailleurs pour le principe de précaution, que la commission Brundtland définit comme une des constituantes incontournables du DD et non pas comme un aspect parmi d'autres dont on peut «notamment» tenir compte.

Il est difficile de déterminer, parmi les 14 principes du DD, ce que fait celui de l'«efficacité économique», auquel plusieurs ministères accorderont priorité. S'il s'agit de faire plus avec moins, cela rejoint la philosophie de la commission Brundtland, qui invite les pays développés comme le Québec à réduire leur consommation de ressources. Si c'est un moyen de diluer la protection de l'environnement en obligeant les gestionnaires environnementaux à tenir compte des impératifs de l'économie, comme

le laissait entendre un fonctionnaire avant-hier, le ministre Mulcair place ses dossiers sur une pente inquiétante qui réduira l'influence et la crédibilité de son ministère.

On doit cependant signaler que l'avant-projet de loi du ministre Mulcair institue un important mécanisme autocorrecteur des politiques de DD, comme le souhaite la commission Brundtland. La création d'un poste de commissaire au développement durable permettra de faire évoluer progressivement les plans de DD des divers ministères dans le cadre des consultations publiques. Cette promesse électorale des libéraux ne livrera cependant ses fruits que si on confie le poste à une personne véritablement indépendante d'esprit mais réaliste et compétente, qu'on ne pourra ni de près ni de loin taxer de partisanerie politique et qui aura une vue aussi organique que perçante des politiques gouvernementales.

Le droit à l'environnement

Le ministre Mulcair était très fier de répéter que le gouvernement Charest introduisait dans la Charte des droits de la personne le «droit à l'environnement». La réalité est quelque peu différente. Il s'agit d'un droit limité, précisait hier au *Devoir* un éminent juriste québécois en droit environnemental, Michel Yergeau.

En effet, le droit en question est ainsi défini: «Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.» Cela reprend, en gros, ce que dit déjà la Loi québécoise de l'environnement (LQE), qui aura une portée plus large que la Charte...

Les tribunaux ont en effet reconnu que la LQE garantit à tous un environnement sain, sans restrictions, sauf si le législateur a légalisé des rejets polluants ou des atteintes acceptables aux

milieux naturels par des lois, des normes réglementaires ou des autorisations. S'il n'y a pas de normes législatives, réglementaires ou d'autorisation, la protection de la LQE est plus large car elle ne souffre alors d'aucune restriction, ont statué les tribunaux supérieurs. Mais avec le texte proposé dans la Charte, on accorde aux citoyens un droit «dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi», ce qui signifie qu'en l'absence de normes, le droit à l'environnement n'existe pas! C'est le contraire, en somme, de la logique de la loi de l'environnement.

Le chapitre 4 de la Charte, où ce droit partiel à l'environnement est reconnu, fait d'ailleurs la même chose pour le droit à l'éducation, qu'on garantit uniquement «dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi», ajoute M^r Yergeau. Il en résulte que ce droit n'existe pas en l'absence de normes législatives. À la limite, l'inclusion dans la Charte d'un droit limité fournirait une règle d'interprétation de la LQE qui serait susceptible d'en réduire la portée actuelle.

M^r Yergeau a par ailleurs confirmé une critique de l'opposition, laquelle regretterait que le droit à l'environnement ne soit pas inscrit dans le chapitre des droits de la personne de la Charte, ce qui permettrait de faire appliquer ce droit par les tribunaux. En plaçant le droit limité à l'environnement dans le chapitre sur les droits économiques et sociaux, son énoncé devient une règle d'interprétation plutôt que l'affirmation d'un droit. Si le droit à l'environnement était reconnu dans le chapitre des droits de la personne, les citoyens pourraient utiliser les tribunaux pour forcer le ministère de l'Environnement à appliquer ses lois et règlements, comme on le fait aux États-Unis et comme le réclament certains groupes environnementaux depuis 20 ans.

Le Devoir

PERSPECTIVES

Le lobby autour d'un hôpital

Jeux de coulisses et tractations ont pris le pas sur la raison première de la construction du CHUM: la santé

Que ceux qui croyaient encore que l'implantation du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) n'était pas d'abord et avant tout un dossier politique se détrompent. Au delà des préoccupations médicales et sociales, avec la proposition du recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, on assiste à l'orchestration d'un projet par l'establishment financier et l'élite politique.

KATHLEEN LÉVESQUE

À la fin de février dernier, Robert Lacroix frappe à la porte du Canadien Pacifique (CP), le propriétaire de la cour de triage d'Outremont. Il a une idée à soumettre: acheter ce vaste terrain de 3,2 millions de pieds carrés pour y créer une cité du savoir et de la santé. Le bon accueil de CP emballa M. Lacroix, surtout que l'Université de Montréal est à l'étroit sur le flanc nord du mont Royal. Il manque à l'institution 110 000 mètres carrés pour continuer sa croissance, soutient-il.

Dès lors, M. Lacroix fait appel à des alliés politiques de poids. «Contrairement aux universités anglophones, ce n'est pas dans la culture des universités francophones de tisser des réseaux d'influence. C'est une erreur. Tu ne te développes pas si tu attends que l'argent te tombe dessus. On ne survivra pas si on ne devient pas le promoteur de notre institution», explique M. Lacroix.

Robert Lacroix est un homme convaincu et convaincant. Comme doyen de la faculté des sciences sociales d'abord, puis comme recteur, il a marqué l'Université de Montréal et bien au delà. Il a créé le CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations), il a dirigé un groupe de gens influents appelé Montréal en 2000 qui a servi de tremplin politique à Pierre Bourque pour la mairie. Et à six mois de sa retraite du rectorat, Robert Lacroix cherche maintenant à faire avaliser par le gouvernement du Québec son projet de technopôle.

Pour parvenir à ses fins, le recteur fait appel à Paul Desmarais, de Power Corporation, qui agit comme négociateur avec le CP. L'empire bâti par M. Desmarais déploie des tentacules dans toutes les sphères d'activité. Bien sûr, c'est une société de gestion qui compte de nombreuses filiales dans le domaine de l'assurance-vie avec la Great-West et la London Life, dans celui des finances avec le Groupe Investors ainsi que dans le monde des médias. À ce titre, Power détient Gesca, qui regroupe sept quotidiens au Québec, dont *La Presse*. Mais Power Corporation entretient également des liens étroits avec le monde politique, notamment avec les libéraux, tant à Ottawa qu'à Québec.

«Power Corporation n'a aucun intérêt dans le dossier. M. Desmarais participe à des entreprises philanthropiques depuis longtemps», s'est borné à préciser hier Edward Johnson, porte-parole de la société.

Chose certaine, un lobby autour de Robert Lacroix se met en place au printemps. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, est mis au courant du projet, mais c'est le cabinet de Jean Charest qui est surtout dans la mire. Il ne s'agit plus de construire un hôpital, même un superhôpital. Il s'agit d'une «vision», d'une «synergie des intérêts», d'un «projet de société», argue Robert Lacroix.



Philippe Couillard et Brian Mulroney lors des travaux de la commission Johnson-Mulroney.

C'est également au printemps que la commission Mulroney-Johnson s'apprete à terminer ses travaux et à déposer son rapport. En avril, la commission recommande de rejeter le site du 6000, Saint-Denis, notamment à cause des voies ferrées et du haut niveau de contamination du sol, et propose d'opter pour le centre-ville.

Le ministre Couillard est alors convaincu que l'emplacement de l'hôpital Saint-Luc est le bon choix. En coulisse, on raconte qu'il a notamment demandé à Lucien Bouchard, qui a été soigné avec succès à Saint-Luc, d'intervenir auprès du recteur Lacroix pour que celui-ci abandonne sa proposition. Mais c'est peine perdue. Robert Lacroix convainc l'ancien premier ministre qu'Outremont est la seule option valable. M. Bouchard se serait même étonné que le site ne lui ait jamais été présenté lorsqu'il était premier ministre. Au CHUM, on lui explique que la cour de triage d'Outremont n'a jamais été considérée sous le gouvernement péquiste pour les mêmes raisons que les libéraux n'ont pas retenu le 6000, Saint-Denis. Outremont est libéral et la Petite Patrie est péquiste.

Au mois de juin, Jean Lapierre, qui vient d'effectuer un retour en politique et qui se prépare à briguer les suffrages dans Outremont, discute du dossier avec M. Lacroix, une connaissance de longue date. La transformation de la cour de triage fera partie de ses promesses électorales. Mais ses «engagements n'avaient rien à voir avec la destination du projet», a fait valoir hier M. Lapierre.

Devenu ministre des Transports, M. Lapierre rencontre le président de CP, Robert Ritchie, en septembre dernier. Le message est clair: Ottawa est prêt à financer le déplacement des voies ferrées. Des sources racontent au *Devoir* que la somme disponible pourrait atteindre 25 millions. M. Lapierre maintient qu'aucun chiffre n'est sur la table pour l'instant.

Fin juin, le recteur Lacroix présente ses plans devant le conseil d'administration du CHUM. Deux semaines plus tard, le ministre Couillard demande au CHUM d'étudier la possibilité de construire le CHUM à Outremont. «La qualité du projet a convaincu le ministre», soutient Robert Lacroix.

Lors d'un cocktail de financement tenu à la fin de l'été au Sanctuaire du mont Royal, Philippe Couillard n'hésite pas à dire à certaines personnes présentes que «le 1000, Saint-Denis est une position de repli».

Jusqu'à là, tout se passe dans le secret. En juillet, les premiers éléments du projet sortent dans les médias. Mais il faudra attendre cette semaine avant que Robert Lacroix ne consente à faire des commentaires publiquement, talonné par *Le Devoir*.

Petit à petit, on apprend que la proposition du recteur Lacroix bénéficie d'une attention et d'une diligence particulières au gouvernement; une décision est attendue d'ici la mi-décembre. Le gouvernement a mandaté la commission Mulroney-Johnson pour analyser rapidement le dossier. Il a également mis en place un comité interministériel impliquant sept ministères, dont l'Éducation, la Santé et le Trésor. De plus, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal fait l'analyse de la distribution des services. Le seul hic dans le tableau.

Entre-temps, à la Ville de Montréal, on ne sait plus sur quel pied danser. Le projet Outremont risque de devenir un casse-tête politique. Le processus d'approbation des grands projets nécessite beaucoup de temps, tant et tellement qu'il pourrait rebondir en pleine élection et provoquer des déchirements. Il y a au moins trois arrondissements impliqués en plus de Mont-Royal. C'est autant de séances d'information et de consultations, d'études par les instances et d'analyses par les services.

La saga du choix d'un site se poursuit. Pas pour longtemps, croit un Robert Lacroix débordant de confiance. La négociation avec le CP doit se régler d'ici quelques jours, un atout majeur dans la manche du recteur. Il y a fort à parier que l'on puisse assister à la mise en place du dernier morceau de ce casse-tête qui traîne depuis 1995. «C'est devenu un projet gouvernemental», souligne avec le sourire M. Lacroix, qui se dit fier de la puissance de son lobby.

Le Devoir

Ukraine

«Un pays façonné pour être rebelle»

Annie Daubenton, spécialiste de l'Europe orientale, analyse l'origine des divisions

VÉRONIQUE SOULÉ

Annie Daubenton, spécialiste de l'Europe centrale et orientale, et auteure notamment de *Russie, l'État carnivore* (Denoël), explique l'origine des divisions ukrainiennes et leur instrumentalisation.

On parle aujourd'hui de deux Ukraines, l'une tournée vers l'Ouest, l'autre vers la Russie. Qu'en pensez-vous?

L'Ukraine est en réalité divisée en divers morceaux. C'est un pays qui, au long de son histoire, s'est trouvé entre tous les empires, ottoman, austro-hongrois, la Pologne et l'Empire russe. Les gens ont vécu sans Etat véritable, sauf lors d'une très courte parenthèse au début du XX^e siècle et, en même temps, ils ont toujours été contre les pouvoirs. C'est un pays historiquement façonné pour être rebelle. Mais il a connu une destinée si tragique, avec des millions de morts, en particulier au siècle dernier — avec l'élimination de l'intelligentsia dans les années 1920, la grande famine des années 1930, la Seconde Guerre mondiale —, que la population craint par-dessus tout que le sang coule.



Les manifestations se poursuivent en Ukraine.

Y a-t-il tout de même des soubassements historiques à cette division?

Oui. D'abord, l'ouest du pays n'a intégré l'Union soviétique qu'après la Seconde Guerre mondiale. Elle a été imprégnée d'une autre culture, plus démocratique, respectueuse des droits de l'homme et ouverte vers l'Europe. Jusqu'à la guerre, la Galicie était en effet sous domination polonaise après avoir appartenu à l'Empire austro-hongrois: Lviv s'est ainsi appelé Lwov, Lwow, Lenberg. Avec ces superpositions culturelles, les habitants ont des visions plurielles. L'est de l'Ukraine, lui, a été rattaché à l'URSS dès 1922, et ce, en tant que «membre fondateur». Mais j'ajoute toujours des bémols à ces lignes de fracture: il y a aussi un clivage Nord-Sud. Il ne faut pas oublier au sud Odessa, port franc, ouvert sur la mer Noire, sur la Méditerranée, sur l'Empire ottoman, donc la Turquie. La mentalité de la population est là ouverte et libre.

Depuis la proclamation de l'indépendance en 1991, cette fracture a été largement utilisée, par la Russie mais aussi par les Occidentaux. Ce pays n'avait pas droit à l'indépendance, dit la propagande russe, car il n'a pas de cohérence historique et n'a jamais été indépendant, étant le frère jumeau de la Russie. Il faut dire qu'avec une Ukraine émancipée, l'Empire russe est d'une certaine façon contraint de devenir une démocratie. Peu après son élection en mars 2000, Vladimir Poutine a même parlé de «nations partagées», évoquant l'Ukraine et la Biélorussie. Du coup, sous le communisme, l'ouest du pays a été regardé comme suspect, suspect d'avoir collaboré durant l'occupation nazie, d'avoir accueilli les nazis les bras ouverts après les souffrances endurées sous les bolcheviks. Sur le plan économique, la région est restée peu développée avec des salaires inférieurs à ceux de l'est.

Durant les premières années de l'indépendance, les Occidentaux ont aussi largement utilisé ce thème d'un pays divisé. La mise en doute de la viabilité d'une Ukraine partagée fut un argument pour faire rapatrier en Russie les armes nucléaires dispersées dans toute l'URSS, notamment en Ukraine. À l'époque, les chancelleries prévoient l'éclatement... Or tous les pays sont disparates. On ne s'attend pas de la réunification allemande, mais l'Ukraine, elle, reste divisée.

Y a-t-il un antagonisme entre les deux?

Je n'ai jamais rien senti de tel. Pour parler de mon expérience personnelle, ne parlant pas ukrainien, je parlais russe ou polonais lorsque j'allais à l'ouest du pays sans susciter d'hostilité. J'ai logé chez une famille de Lviv, qui faisait des efforts pour parler russe, s'excusant même d'avoir oublié. En 15 ans, une citoyenneté ukrainienne s'est formée. Les enfants vont dans des écoles bilingues: ils parlent tous ukrainien et très bien le russe. C'est une nation bilingue. Cela produit une cohérence nationale indiscutable. Il faut aussi rappeler que, lors du référendum de décembre 1991, toute l'Ukraine a voté massivement pour l'indépendance. Crimée comprise. Si on refaisait ce vote aujourd'hui, je pense qu'il n'y aurait pas de problème. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les villes de l'ouest qui bougent: les universités de la grande ville de l'est de Dnipropetrovsk se sont mises en grève. Mais lors de cette élection, la fracture a été terriblement utilisée. On a fait du matraquage dans l'est du pays, répétant par exemple que, avec Victor Iouchtchenko au pouvoir, les gens n'auraient plus le droit de parler russe.

Redoutez-vous aujourd'hui un dérapage?

L'opposition est pacifique et a toujours lancé des appels au calme. Cependant, on l'a vu lors du grand mouvement de contestation de 2001 [NDLR: qui faisait suite à l'assassinat du journaliste d'opposition Gueorgui Gongadze, pour lequel le président Kouchma a été mis en cause], des provocations peuvent être efficaces. Il suffirait de lancer quelques fous avec des écharpes orange autour du cou sur la place de l'Indépendance à Kiev et de leur mettre des bâtons entre les mains, ce serait l'étincelle. Victor Iouchtchenko est au départ quelqu'un de très modéré mais, avec ce qu'il a subi ces derniers mois, il s'est radicalisé de manière étonnante. Il a tout de même été président de la Banque centrale et premier ministre de Léonid Kouchma, preuve qu'il était un homme de compromis. À plusieurs reprises durant la campagne, il a en outre dit que les échanges économiques se poursuivraient avec la Russie, précisant même: on ne change pas de voisin et nous sommes voisins pour l'éternité. Étant lui-même très croyant, ce mot «éternité» veut dire quelque chose.

Libération



Michel David

La cabale des importants

Il y a quelque chose de choquant dans cette coterie des puissants qui s'active avec frénésie pour amener le CHUM à Outremont avec la connivence du gouvernement Charest et d'Ottawa.

Le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, a parfaitement le droit de plaider en faveur d'un site plutôt que d'un autre. Celui qu'il propose comporte indéniablement des avantages qu'on ne trouve pas au centre-ville.

Ce qui est plus révoltant, c'est de voir le gouvernement Charest découvrir autant d'attraits à un projet qui présente les mêmes caractéristiques qui l'avaient mené à rejeter celui du 6000 Saint-Denis, en juin dernier, simplement parce que ses promoteurs ont du poids.

C'est comme si l'apparition de Paul Desmarais avait aplani toutes les difficultés d'un coup de baguette magique. Les voies ferrées? La contamination du terrain? Détails que tout cela. Tant qu'à y être, pourquoi ne pas détourner le métro pour faciliter l'accès au site de la cour de triage du CP?

Si tous les défauts que la commission Mulroney-Johnson trouvait au 6000 Saint-Denis sont aussi faciles à corriger, la belle «technopole du savoir de la santé» dont rêve M. Lacroix pourrait sûrement trouver à s'y loger. D'ailleurs, il semblait tout disposé à s'en accommoder avant que les deux anciens premiers ministres ne s'en mêlent.

M. Lacroix a fait mine de s'étonner qu'on puisse trouver suspect le soudain engouement des milieux d'affaires pour le CHUM. Après avoir vanté la force du réseau sur lequel l'Université McGill a pu compter, pourquoi reprocherait-on à son université d'utiliser le sien?

La question est plutôt de savoir à quelles fins il est utilisé. À voir l'impressionnante liste des inconvénients que l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal a trouvés au site d'Outremont, il est difficile de croire que l'intérêt public soit l'objectif visé.

L'urbaniste Jean-Claude Marsan, qui est justement un ancien doyen de la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, suggérait hier que «ce qui semble importer désormais pour certains intervenants, c'est que l'Université de Montréal se dote d'un CHU encore plus spectaculaire que celui de McGill». M. Marsan n'a pas tort: il y a de la mégalomanie dans l'air.

M. Lacroix a fait valoir que la cour de triage est presque «dans la cour de l'université». Du sommet de sa montagne, la vue sur sa technopole serait certes imprenable, mais ce n'est pas une raison pour prendre les choses de si haut.

En conférence de presse, le recteur a paru très amusé à l'idée qu'elle puisse être construite au centre-ville. «Les facultés de la santé n'ont pas considéré et ne considèrent pas leur désengagement au centre-ville», a-t-il laissé tomber. Scusez.

Personne ne suggère de forcer l'université à déménager ses facultés sur un site qui ne conviendrait pas à ses besoins. Si la qualité de l'enseignement qu'elle dispense doit être sa priorité, elle a néanmoins une certaine responsabilité envers la communauté qui la finance.

Dès lors que ses besoins sont satisfaits et que les coûts sont comparables, elle a le devoir de contribuer par sa présence physique au développement de la ville. À cet égard, son installation sur le site du 6000 Saint-Denis serait certainement bénéfique.

Tout universitaire qu'il soit, la mission d'un centre hospitalier est de soigner les malades. Il est évident pour tout le monde qu'il y a une surabondance relative d'établissements dans la partie ouest de la ville. Installer le CHUM à Outremont ne ferait qu'aggraver ce déséquilibre.

Plutôt que de s'assurer que l'intérêt de la population trouve son compte dans un projet aussi coûteux, le gouvernement Charest donne la fâcheuse impression de faire partie de la coterie animée par le recteur Lacroix.

La bourde commise par le bureau du ministre de la Santé, Philippe Couillard, était particulièrement savoureuse. Dans un premier temps, on a nié qu'un comité interministériel avait été formé pour analyser le projet du recteur parce que «ça impliquerait que la décision est déjà prise». Une demi-heure plus tard, on a confirmé qu'un comité existait bel et bien. M. Lacroix en a conclu, non sans raison, que «c'est devenu un projet gouvernemental».

On dit souvent que le hasard fait bien les choses. Trop bien, parfois. Pour aplanir d'éventuelles difficultés, que pouvait-on souhaiter de mieux qu'un emplacement situé à la fois dans le comté du ministre québécois de la Santé et dans celui du ministre fédéral des Transports? Jamais à court d'images, Jean Lapierre se plaît à dire qu'on n'achète pas un cochon dans un sac, mais il semble prêt à financer les yeux fermés le déplacement des voies ferrées.

En politique, que les perceptions ont autant, sinon plus d'importance que la réalité. Dans l'imaginaire québécois, Paul Desmarais est l'incarnation même de la puissance occulte de l'argent qui tire toutes les ficelles. À tort ou à raison, la rumeur veut qu'il ait grandement facilité l'installation de Jean Charest à Montréal quand il a accepté de faire le saut sur la scène politique québécoise, en 1998. On dit aussi qu'il suit avec intérêt la carrière de Philippe Couillard.

Par définition, les puissances occultes ont intérêt à demeurer dans l'ombre. Elles sont nettement moins efficaces au grand jour, risquant même de desservir ceux qu'elles prétendent aider. Si le gouvernement donne son aval au projet d'Outremont, plusieurs y verront maintenant une sorte de retour d'ascenseur.

mdavid@ledevoir.com



Robert Lacroix

SOURCE UDEM

É D I T O R I A L

Un pas en avant

Le Québec sera le leader nord-américain en matière de développement durable, nous prédisait jeudi le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui dévoilait alors un avant-projet de loi certes innovateur à plusieurs égards mais dont on ne peut encore dire s'il transformera véritablement les rapports entre le développement économique et l'environnement.

Le dépôt de cet avant-projet de loi a été bien accueilli par les groupes environnementalistes, qui y voient un espoir de changement. Même si, à bon droit, on peut prêter au gouvernement Charest des intentions électoralistes, il faut reconnaître qu'il s'engage ainsi sur la seule voie qui permette de protéger un tant soit peu l'avenir de la planète.

Le geste de M. Mulcair pourrait se révéler aussi marquant que l'avait été en novembre 1979 la création du ministère de l'Environnement sous l'égide de Marcel Léger. Il faut toutefois insister sur le conditionnel. Difficile en effet de savoir pour l'instant ce qu'une loi sur le développement durable changera concrètement. Dans la vie quotidienne, les résistances ne manqueront pas de se manifester. Pensons à cet égard aux multiples difficultés rencontrées par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement depuis qu'il a été créé.

Plusieurs éléments de cet avant-projet de loi sont à retenir. Ainsi, la mise en place d'un fonds vert alimenté par des taxes vertes et par des contributions publiques et privées permettra au ministère de l'Environnement de soutenir des activités et des projets favorisant le développement durable. Pour sa part, le futur commissaire au développement durable pourra tirer la sonnette d'alarme lorsque le gouvernement s'éloignera de la lettre et de l'esprit de la loi. Ce dernier, soulignons-le, aura l'obligation d'intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes ses interventions.

Ce que propose le gouvernement est essentiellement un mode d'intervention horizontale. Finies, les interventions isolées. Tous les ministères et organismes publics seront conscrits en vue d'un effort d'ensemble. Sur quoi portera cet effort? À quelle hauteur placera-t-on la barre? Cela, on ne le saura qu'une fois la loi entrée en vigueur. Celle-ci donnera un an au ministre de l'Environnement pour déposer la stratégie gouvernementale de développement durable. Rien dans l'avant-projet de loi n'oblige le gouvernement à un niveau minimum d'efforts.

Impossible, donc, de déterminer pour l'instant si cet avant-projet sera plus que l'expression d'intentions vertueuses de la part des libéraux. Beaucoup d'éléments du projet de loi sont d'ailleurs vagues à souhait. Ainsi, parmi les principes qui guideront l'action du gouvernement, on retrouve l'efficacité économique. Que veut donc dire le ministre Mulcair lorsqu'il affirme que «l'économie du Québec doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement»? À quoi ouvre-t-il la porte?

Ceux qui croient que le développement durable est d'abord une façon de contenir le développement économique seront inquiets devant une telle affirmation. Ils le seront d'autant plus que le premier ministre Jean Charest affiche par ailleurs sa volonté d'accélérer le développement énergétique pour enrichir le Québec.

D'emblée, des précisions s'imposent. Le gouvernement devra rapidement lever le voile sur les grands axes de la stratégie de développement durable qu'il envisage pour qu'on puisse en juger. Il ne s'agit pas de dire non au développement économique ni de faire de la protection de l'environnement un absolu. L'objectif doit être d'assurer un équilibre entre ces deux pôles. C'est ce dont il faudra s'assurer dans le débat qui s'ouvre.

Pas de deux iranien

Les ayatollahs iraniens ont un don: aiguïser les nerfs des membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au début de la semaine, tout un chacun a cru, sur la foi des propos formulés par des négociateurs iraniens, que le projet consistant à fabriquer la bombe atomique était mort et enterré. Il n'en est rien. En marge de la réunion rassemblant les gouverneurs de l'AIEA, Téhéran est revenu sur son engagement hier. Le royaume des Perses voudrait que 24 des dizaines de centrifugeuses dont le pays s'est doté afin d'enrichir l'uranium soient soustraites à la tutelle de l'AIEA.

Ce coup de théâtre, car c'en est un, a été mis en scène par le président Mohammad Khatami. Selon lui, la résolution européenne n'est plus une bonne résolution. On se souviendra que l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne avaient été chargées de négocier une entente dont l'objectif était la mise en berne de l'ambition nucléaire des Iraniens. On se rappellera également que plus d'une fois au cours de ces pourparlers, les représentants iraniens avaient utilisé de la tactique dite «deux pas en avant, un pas en arrière».

En fait, cela fait plus de 12 ans que les ayatollahs s'évertuent à finasser pour cacher le but véritable de leur programme nucléaire. Ils ont beau prétendre que celui-ci a été élaboré à des fins civiles, tous les experts de la planète nucléaire s'entendent pour affirmer que les fins sont militaires. Bien de ces experts assurement même que Téhéran sera en mesure de «maîtriser le cycle nucléaire dès 2005».

À plus d'une reprise, il est important de le souligner, l'AIEA a constaté à la faveur d'inspections que l'Iran avait enfreint le Traité de non-prolifération (TNP). Il y a peu, les inspecteurs de l'AIEA ont découvert sur deux des sites qui composent l'infrastructure iranienne des particules de cet uranium enrichi vital à la bombe et non à la production d'énergie.

Aujourd'hui, les gouverneurs de l'AIEA vont une nouvelle fois tenter de convaincre l'Iran de respecter ses engagements récents ainsi que sa signature apposée au Traité de non-prolifération. Peut-être y parviendront-ils. Mais il reste que la volte-face effectuée à la dernière minute va fort probablement renforcer le scepticisme que l'administration Bush observe à cet égard. Une administration dont on dit que le principal défi auquel elle devra faire face au cours de son mandat s'appelle l'Iran.

Cela étant, on doit préciser qu'en donnant satisfaction à l'AIEA, comme on l'a cru pendant plusieurs jours, l'Iran évitait un écueil. Lequel? Que son cas soit soumis par l'AIEA au Conseil de sécurité et que des sanctions soient commandées à son endroit. En l'ouvrant comme ils l'ont fait depuis des semaines, les ayatollahs obligent le Conseil de sécurité à se saisir de la question. Car il est écrit dans le ciel qu'ils ne sont pas prêts à mettre définitivement entre parenthèses leur projet, à moins que le Conseil de sécurité n'emploie des moyens propres à leur faire entendre raison.

Une chose est certaine: si l'Iran obtient sa bombe, alors la Turquie et surtout l'Arabie Saoudite chercheront à se mettre à l'heure nucléaire.



Bernard Descôteaux

CHAREST PREND GOÛT À LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE...



LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LETTRES

Voulons-nous ralentir?

À la suite de l'intéressante série d'articles de Fabien Deglise sur le mouvement *slow* en Italie, José Boileau nous invite en éditorial (*Le Devoir* du 23 novembre) à identifier «nos lenteurs», qu'il faudrait préserver avant qu'il ne soit trop tard.

Avons-nous encore des «lenteurs» typiquement québécoises ou avons-nous déjà été entièrement happés par la vitesse, le progrès et la croissance illimités qui caractérisent l'*American dream*? Nos modes de vie semblent de plus en plus conditionnés par la logique du «plus»: plus d'argent, plus de choix, plus de liberté, plus de gadgets (électroniques ou autres)! Noël arrive à grands pas avec ses deux milliards de dollars d'achats de consommation prévus!

Le mouvement *slow* invite précisément à renverser la course. Pour avoir plus de temps, il faut choisir délibérément de se contenter de moins: moins de travail, moins de compétition, moins d'achats superflus ou rapidement inutiles, moins de stress, etc. Et redécouvrir que «se contenter» signifie pas ici se satisfaire au rabais mais bien «être content» de ce qu'on a la chance d'avoir.

Au Québec, ces dernières années, le mouvement *slow* s'est répandu, le plus souvent sous un nom différent: la simplicité volontaire. Comme pour le *slow food* et les *slowcitta* en Italie, ce n'est pas une doctrine, un parti ou une appellation contrôlée. Mais c'est un courant social de plus en plus répandu, qui conteste la course infernale dans laquelle notre société moderne cherche à nous enfermer et qui choisit, volontairement, de ralentir la machine. Oui, on peut être plus heureux avec moins. La vie, les autres, la nature, le temps, les relations, c'est gratuit. Pourvu qu'on marche suffisamment lentement pour pouvoir s'en rendre compte.

Dominique Boisvert
Membre du Réseau québécois pour la simplicité volontaire (RQSV)
Montréal, le 23 novembre 2004

Coût de production du lait

J'encourage et soutiens inconditionnellement mes confrères producteurs agricoles qui ont manifesté au parc Lafontaine au sujet de la vache folle. Mais pour nous, producteurs laitiers, le vrai

problème est le revenu de la production laitière. Selon le Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA), qui enquête et calcule le coût de production du lait au Québec, il y a un manque à gagner de 13 ¢ le litre de lait sur chaque ferme laitière du Québec. Le problème principal demeure le revenu de notre production.

Que font la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour soutenir les producteurs de la base qui n'en finissent plus de travailler comme des fous, eux et leur famille, et de refinancer fréquemment leurs entreprises, toujours de plus en plus endettées? Nos organisations syndicales ne revendiquent plus et s'écartent de leur mission première, qui est de procurer un revenu décent aux familles agricoles du Québec. La réponse est peut-être dans le fait que le président de l'UPA est également le président du conseil d'administration de la Financière agricole, cet organisme qui gère des fonds publics destinés à l'agriculture. L'UPA est-elle devenue une succursale du ministère de l'Agriculture du Québec?

Marcel Proulx
Saint-Placide, novembre 2004

REVUE DE PRESSE

Des danseuses et des cerveaux que nous importons

Antoine Robitaille

«**M**ais pourquoi le Canada est-il incapable de répondre à la demande de danseuses?» La question, suintante de sarcasme, est de Linwood Barclay, qui la posait dans sa chronique du *Toronto Star* hier. Barclay y voit le «vrai scandale» dans l'affaire des 500 danseuses nues d'importation roumaine.

Il poursuit: «Mais que manque-t-il à notre caractère national pour que nous ne productions pas assez de personnes habilitées à se déshabiller? Y a-t-il vraiment une rareté de talents, de savoir-faire, y a-t-il vraiment trop peu de ces gens qui maîtrisent les techniques nécessaires pour faire glisser une fermeture éclair, dégrafer un soutien-gorge, déboutonner une jarretière ou dérouler des bas? Que nousussions aller chercher des personnes à l'étranger pour faire ce type de travail ne devrait-il pas être une source de honte nationale? Qu'est-ce que cela révèle sur nous?» Eh bien, rien de bon, répond le chroniqueur: «Nous sommes habitués de porter des couches et des couches de vêtements; nous déshabiller va donc à l'encontre de tout ce que nous connaissons», blague-t-il de façon désopilante, on en conviendra...

Le *National Post* consacrait hier son éditorial principal à Jean Charest. Le journal torontois trouve que le chef libéral québécois avait bien commencé son mandat en se centrant sur les réformes économiques. Mais depuis quelque temps, déplore le *Post*, il semble vouloir faire un «Robert Bourassa» de lui-même, bref un «nationaliste mou», «réclamant un rôle sur la scène internationale» et «demandant toujours de l'argent d'Ottawa». Il ne manquait que la langue. Or, en ces matières, Jean Charest s'est montré assez nationaliste cette semaine en réaction à une étude de l'Office de la langue française, au grand dam du *Post*, qui enjoint au politicien de ne pas renforcer «l'ignoble loi 101». S'il cédait à cette tentation, ce serait, de la part de Charest, non seulement une «gifle aux immigrants et aux anglophones» mais un geste «désastreux pour l'économie de la province» car, c'est bien connu, les lois «oppressives» encouragent... l'exode.

«Tout arrive comme Conrad Black me l'avait prédit», écrivait Paul Wells avec une ironie mordante dans le magazine *Maclean's* de cette

semaine. Mais quoi, exactement? L'exode des cerveaux! Eh oui: «Le talent quitte la terre d'instabilité politique qui accumule dettes et déficits. Des spéculateurs aux bretelles rouges, qui recherchent la qualité sur la scène internationale, font plonger la valeur de son dollar.» Sauf qu'à l'heure actuelle, la direction de l'exode semble être exactement inverse à ce que prédisait le lord, note Wells (qui rit manifestement dans sa barbe, lui qui a travaillé sous Black au *National Post*). Cet exode tend à aller du sud au nord... «comme d'ailleurs la rivière Niagara!» Wells rappelle ensuite les nombreux articles des médias américains sur les velléités de plusieurs démocrates des «États bleus» de s'exiler au Canada pour fuir l'Amérique du président réélu Bush.

Wells cite Richard Florida, spécialiste américain de la *creative class*, qui écrivait récemment dans le *Harvard Business Review* que «les États-Unis d'Amérique — considérés depuis des générations dans le monde comme une terre d'innovation et d'occasions à saisir — sont sur le point de perdre leur avantage comparatif». En effet, plusieurs pays comme l'Irlande, la Finlande, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont en train d'investir dans l'éducation supérieure. Ils aident les «personnes créatives» et façonnent des «produits-vedettes». Aussi, les étudiants se sentent — toujours au dire de Florida — de moins en moins bienvenus aux États-Unis et, pour la première fois de l'histoire, ce pays pourrait «se retrouver dans la situation où il perdrait des cerveaux plutôt que d'en gagner». Cela, souligne le chroniqueur, se confirme dans les propos de dirigeants d'universités du Québec et de la Colombie-Britannique, qui ont remarqué une croissance fulgurante de l'intérêt d'étudiants américains et étrangers qui décident de ne pas aller poursuivre leurs études à Stanford ou au MIT. Et qui sont tentés de choisir le Canada. «Bien sûr, la tendance est difficile à mesurer», nuance Wells avec raison. Et le chroniqueur cite ensuite Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal, qui lui faisait remarquer que «tout déclin sérieux, à long terme, de la recherche aux États-Unis aurait des répercussions dévastatrices sur la communauté de la recherche au Canada».

Malgré tout, insiste Wells, bien que le Canada soit très lié aux États-Unis et «qu'il ait des défauts indéniables», on ne peut nier que «notre pays accumule les commentaires favorables» par les temps qui courent. À preuve, un récent rap-

port de la firme de cotation Standard and Poor's, qui révèle que malgré son intégration économique de plus en plus étroite avec les États-Unis, le Canada a pu «profiter d'une autonomie considérable en ce qui a trait à ses politiques sociales». La prospérité canadienne croissante a permis à ce pays «d'atteindre une certaine indépendance. Et cela nous rend attractifs aux yeux de nombreux visiteurs potentiels».

Que nous sommes loin d'une certaine chronique du ROC d'avant le 11 septembre 2001, d'avant la deuxième guerre d'Irak, en juillet 1999 plus précisément, où le Canada anglais en entier traversait une crise d'angoisse aiguë. Nous décrivions à l'époque la page couverture du *Maclean's*: «Sur un fond noir déprime, un dollar canadien daté de 2010 avec, en son centre, en lieu et place du huard, le visage de George Washington! Sous l'illustration, cette phrase, "Say it ain't so", qu'on pourrait traduire par "dites-nous que ce n'est pas ce qui se prépare"».

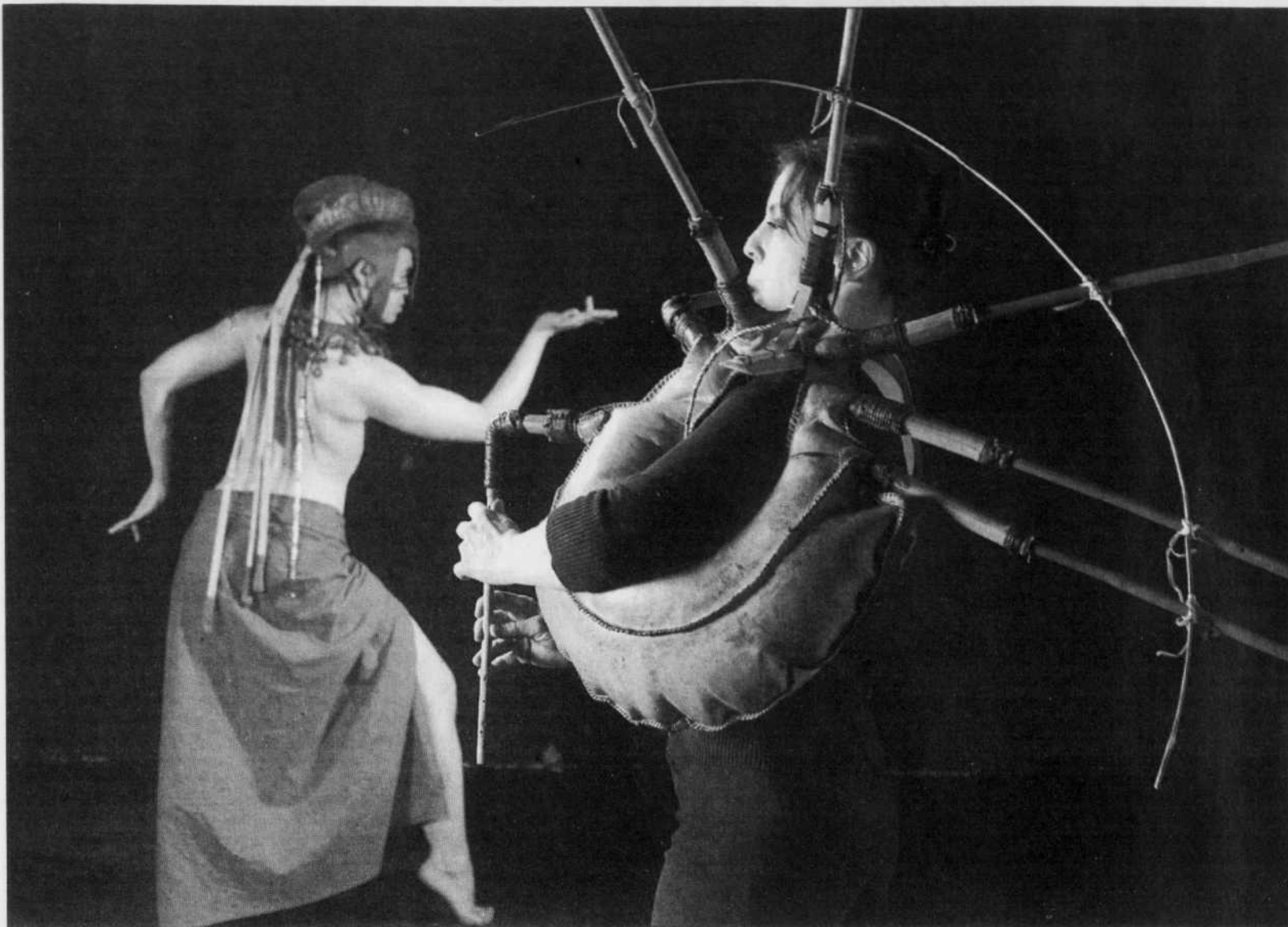
En cette fin de 2004 où lord Black n'a plus la crédibilité requise pour asséner quelques leçons de néolibéralisme à son dominion, où le huard semble avoir pris des stéroïdes (c'est le billet américain qui perd des plumes) et où le Canada raffole de son statut de «terre d'asile potentielle» pour les Américains de gauche, Wells conclut: «Certes, le Canada a son lot de problèmes», mais depuis quelque temps, «nos voisins regardent au nord et nous envient». Comment traduire «petit velours»?

Quelques brèves du ROC en terminant. ■ Lu aussi dans le *Maclean's* de cette semaine: la doctrine Bush? «Du fascisme, mais pas dans le sens péjoratif du terme.» Le propos est d'Al Franken, humoriste américain, ancien de *Saturday Night Live* et animateur de radio démocrate.

Extrait d'entrevue:
— «Que dites-vous aux démocrates qui blaguent en disant qu'ils fuiront au Canada?»
— «Le Canada est génial, mais je ne veux pas que nous perdions ces gens.»
— «Alors, vous ne seriez pas le premier à déménager?»
— «Non. Ce que je préférerais, c'est que les Canadiens déménagent au sud.»

Le Devoir

IDÉES



Urns, spectacle de la Compagnie musicale la Nef.



Denise Bombardier

Le non-dit

L'engouement soudain pour le suicide assisté, dont on revendique le droit comme d'une avancée sociale, recouvre trop de zones grises, d'ombres inquiétantes et de sentiments inavouables pour ne pas s'y attarder.

Le documentaire intitulé *Manon*, qui raconte l'histoire d'une femme à la rage de mort, a reçu les éloges aveugles de ceux qui n'arrête pas le progrès. Comme l'a si bien dit à la radio de Marie-France Bazzo le journaliste transformé en idéologue du suicide assisté et qui réclame sa légalisation, «*que ceux qui se crossent [sic] dans leurs bureaux mettent leurs culottes et changent la loi*». Il a aussi affirmé que «*tous les docteurs et les éthiciens n'avaient rien à faire dans le débat*». Dont acte. La mort, dernier repli de l'intimité, ne devrait-elle pas être à l'abri du regard forcément voyeur de la caméra? A peu près personne n'a vu là une offense, ni même matière à un débat sur l'éthique journalistique. Dommage!

Les combattants pour le droit (des autres) à mourir selon leur volonté, à leur heure et sans autre justification que leur mal de vivre montent au créneau avec une agressivité qu'on qualifierait de suspecte contre ceux qui souhaitent aborder ce débat grave en dehors de l'émotivité et avec des nuances qui sont autant d'interrogations. La dignité dont les premiers se réclament à cor et à cri commence là.

Nul ne devrait remettre en cause les dernières volontés d'une personne. Cela étant dit, souhaite-t-on vivre dans une société qui fait l'éloge de la mort plutôt que de la vie? Au Québec, certains paramètres ne sont guère rassurants. Le taux catastrophique de la natalité (qui n'est rien d'autre que l'envie de donner la vie), ajouté au taux inquiétant d'avortement et aux statistiques toujours alarmantes sur le suicide des jeunes garçons, plante le décor dans lequel se déroule le débat sur le suicide assisté. Ajoutons à cela une tendance bien québécoise à la déprime, réminiscence du complexe du vaincu et qui trahit le vocabulaire (on va «pas pire», on est «pas laid», «y a rien là»), et on comprendra que le souterrain québécois sur lequel reposent nos assises comporte des zones de sables mouvants. Discuter de la mort dans ce contexte colore le débat et teinte les analyses.

En écoutant les arguments des uns et des autres, on se rend compte que nombre de personnes qui s'opposent à l'acharnement thérapeutique croient devoir favoriser le suicide assisté. Or nous sommes face à deux réalités absolument différentes. Laisser mourir n'est pas faire mourir. L'acharnement thérapeutique est une pratique qui, peu à peu, disparaît chez nous, où les mentalités ont évolué, en particulier dans le corps médical. Les services de soins palliatifs, bien organisés avec un personnel hautement qualifié, font l'envie de certains pays, en Europe par exemple. Les personnes en phase terminale meurent en général dans la dignité et sans trop de douleurs grâce à la médication.

Le suicide assisté mérite un débat de société plus en profondeur que des coups de gueule, et il serait irresponsable de faire reposer sa légalisation sur le seul argument du droit d'une personne à mourir. On répugne au suicide et notre instinct de vie nous empêche d'assister passifs à la mort de quelqu'un. Un homme veut sauter d'un pont et on s'empresse de recourir aux pompiers, à la police, à des psychologues, pour tenter de le convaincre de ne pas se tuer. Une femme s'ouvre les veines et on se précipite à l'hôpital pour la sauver. Ne pas intervenir au motif de respecter sa volonté, son droit à la mort en d'autres termes, va à l'encontre de cette valeur encore partagée du sens sacré de la vie. Le suicide ne peut pas être glorifié dans la mesure où il exprime le désespoir, ce sentiment qui tue aussi à petit feu les vivants.

Il faudrait avoir bien peu de compassion pour ne pas comprendre le désir d'une personne atteinte d'une maladie incurable et débiliteuse qui veut mettre un terme à ses souffrances physiques et morales. Mais légaliser le suicide assisté est-il une solution? Une maladie incurable n'est pas nécessairement mortelle. Comment définir les balises? Les rares pays à pratiquer le suicide assisté l'ont encadré de telle sorte qu'il est faux de croire qu'il existe sur demande. La législation qui fixe et définit le cadre, donc qui établit des critères forcément discutables et discriminatoires, est-elle la seule solution? Dans ces domaines, l'absence de législation est parfois préférable. Le cas par cas dans une relation d'intimité entre le malade, ses proches et ses médecins ne serait-il pas plus humain? Il aurait l'avantage d'éviter d'institutionnaliser la mise à mort — pourquoi avoir peur des mots?

Rien n'est simple en ces matières. Dans ce monde d'efficacité et d'impatience qui nous caractérise, la précaution et la prudence sont nos meilleurs conseillers. Et, surtout, la gravité doit marquer le débat. Ce qui est rarement le propre des coups médiatiques.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Un certain malentendu culturel

ROBERT LALONDE

Ce texte a originellement été présenté lors du premier Colloque de politique d'intérêt public Pierre Elliott Trudeau qui s'est déroulé à Montréal en octobre et qui avait pour thème «Le cours des idées».

Toute ma vie, j'ai tenté de m'approcher au plus près du geste de création. Il m'a parfois fallu me prendre pour Dieu Lui-même tant il me semblait que le monde n'était pas tout à fait créé — du moins pas entièrement — et qu'il me fallait achever le travail bâclé en sept courts jours nées par l'Auteur de l'univers.

L'art à quelque chose à voir avec l'échec, avec l'impossible. Avec, je dirais, l'humain en nous, qui est toujours inachevé. Tout de suite, voilà l'artiste, le créateur, en contradiction avec l'époque, la nôtre — c'est-à-dire en contradiction avec ces notions qui, de plus en plus, font loi: la performance, la visibilité, la pertinence, le positionnement, voire la rentabilité —, et, depuis un moment déjà, la mondialisation.

Au cœur d'une société baptisée par Guy Dubord «*société du spectacle*», je me suis dit: et si nous tentions ensemble, aujourd'hui, de comprendre, pour ainsi dire de l'intérieur, en quoi consiste le véritable défi de l'artiste contemporain (certains diront «postmoderne») aux prises avec ce que je serais tenté d'appeler «la passion du confort dans un monde désenchanté»?

L'artiste, règle générale, ne voit pas ce qu'il tente de faire et n'a qu'une toute petite idée de la révélation vers laquelle il s'achemine. Le résultat ne compte pas. L'exploration seule l'enthousiasme et le maintien dans un équilibre précaire que toute considération extérieure à ses tâtonnements risque de perturber et peut-être même de détruire.

Comprend-on vraiment l'artiste?

La société d'aujourd'hui sait-elle vraiment ce qu'est l'artiste et comprend-elle réellement ce qu'il tente de faire? Oui et non. Oui, parce que chacun soupçonne que son effort est fascinant, unique, d'une certaine façon spectaculaire. Non, parce que le travail de l'artiste est souvent «présenté» par celui que j'appelle le «producteur» ou le «promoteur» comme une tentative à la fois désespérée, remarquable et surtout divertissante à voir d'atteindre, par le moyen d'une «performance» exceptionnelle, une visibilité qui garantirait le confort à sa passion obstinée.

Quand il arrive que les artistes (écrivains, acteurs, peintres, musiciens, danseurs, etc.) réunis en quelque palais de la culture de Montréal, Paris, Rome ou Moscou sont tout à coup abandonnés par le regard public, toujours il est question, entre eux, de ce que l'écrivain américain Philip Roth nomme *shoptalk*. Nous parlons boutique. Nous évoquons les aspects concrets de notre travail, nous causons, entre acteurs, d'énergie, des diverses nuances d'une réplique, des diverses manières d'entrer en scène, d'en sortir. Nous parlons métier.

Nous tentons, chacun à notre manière, de sortir à tout prix du discours conceptuel et sclérosant utilisé par les promoteurs de l'événement culturel, qui tente de nous définir à sa façon aux yeux du public de plus en plus mystifié par notre travail et de plus en plus éloigné de notre véritable tentative, personnelle et inexplicable, de venir à bout d'exprimer l'inexprimable. Combien de fois me suis-je retrouvé, chez nous et à l'étranger, au cœur de ce que j'appellerai le «malentendu culturel»? Je veux parler de cet éloignement de plus en plus considérable entre l'obstination aveugle de l'artiste et le discours — où abondent les mots «magie», «fascination», «originalité», «provoca-

tion», «maîtrise», «trajectoire», etc. — tenu par les diffuseurs, la plupart du temps bien intentionnés, de notre travail.

Plus de barrières

Il nous est extrêmement facile, entre artistes, de franchir ce qu'on appelle les barrières culturelles. Et pour cause. Chacun d'entre nous, le plus souvent dans la solitude la plus parfaite, tente la même chance: exprimer ce qui nous est le plus personnel, le plus urgent, le plus nécessaire, en espérant rejoindre un public qui ne doit pas nous regarder nous — ce n'est pas ce qui nous intéresse — mais doit tenter de s'apercevoir lui-même en portant attention à ce que nous tentons de lui faire voir de lui-même par notre travail.

Les prétendues barrières culturelles, entre artistes, n'existent pas. Ou, si vous voulez, elles «tombent» dès que nous nous retrouvons entre nous, à discuter de nos diverses manières et façons de rouler notre pierre, tel Sisyphe, tout en haut de la colline, et d'éviter que notre fardeau nous roule dessus et nous écrase.

Ces rencontres à la fois nous délivrent et nous enrichissent. Elles nous délivrent de l'enfermement où chacun œuvre le plus souvent seul et à l'aveuglette, persuadé, parfois jusqu'à la schizophrénie, de crier dans le désert. Et elles nous enrichissent par cette mise en commun des cheminement de chacun. Alors, nous découvrons, soulagés, parfois éberlués, qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais entre nous de «barrières culturelles».

Les fameuses barrières résident la plupart du temps — et c'est là que se cache le malentendu — dans le discours du diffuseur, qui tente de chapeauter, d'englober, de rendre accessible le travail de l'artiste, de le rendre prétendument universel et surtout «consommable» par un public qu'on dit volontiers perdu, déboussolé, pris de vertige devant la création de l'artiste et le sens de l'échec et de la lutte que son œuvre implique.

Franchir les barrières culturelles, dans le contexte de la panique et d'anxiété qui prévaut aujourd'hui sur la planète entière, équivaut, il me semble, à prendre tous les moyens possibles afin de diffuser les œuvres des artistes et pas seulement leurs intentions, leurs trajectoires. Je le répète: il y a un certain malentendu à tirer au clair. Diffuser l'œuvre d'un écrivain, c'est d'abord et avant tout traduire son œuvre, c'est en tout premier lieu franchir la barrière de la langue. C'est donner vie au roman, à l'essai, aux poèmes, dans une langue d'adoption, seule capable de passer le message.

Savez-vous qu'il existe des quantités de traductions d'œuvres littéraires canadiennes reposant sur les tablettes des bibliothèques d'une trentaine d'universités étrangères et que ces œuvres ne sont ni publiées, ni bien sûr diffusées? L'argent — puisque, au bout du compte, c'est de moyens financiers qu'il s'agit ici —, encore une fois, ne va pas à la diffusion des œuvres mais à la promotion d'événements dits littéraires qui ne mettent pas ces fameuses œuvres en circulation mais seulement l'intention, la trajectoire et la représentativité de leurs auteurs. Même chose pour le théâtre, la peinture, la danse. La musique et le cinéma, langages plus «universels», ont plus de chance. Rarement l'œuvre elle-même est-elle mise en circulation.

L'artiste qui pressent

Le fait est qu'il n'y a pas, chez nous, assez de foi dans le travail des artistes. Ce rôle de franchisseur de barrières culturelles qu'on lui demande de jouer, on ne lui donne la chance de le jouer que virtuelle-

ment. De plus en plus, on s'accorde à dire que les artistes sont, davantage peut-être que les mandats politiques, des fracasseurs de préjugés et des tisseurs de liens entre les peuples et les cultures. Or les œuvres ne sont ni traduites ni diffusées.

Il a fallu, hélas, la guerre en Irak pour que nous parvenions — par voie de traduction — les œuvres de romanciers et de cinéastes de Bagdad, de Bassora et de Ramadi. Les œuvres en question non seulement existaient bien avant le conflit mais tentaient désespérément d'empêcher le pire en faisant état de la misère et de la grandeur d'un peuple aux prises, comme tant d'autres, avec le choc fracassant de la modernité et des traditions, de ces conflits qui déchirent les clans et les familles. On ne peut que verser des larmes devant ces récits qui nous arrivent peut-être un peu tard.

Encore qu'il vaut mieux tard que jamais, me direz-vous, mais c'est précisément là que je veux en venir: nous réagissons, en ce qui a trait à la diffusion des œuvres des artistes, toujours trop tard, faute de comprendre que les œuvres en question visaient à désaliéner les consciences, à alarmer les dirigeants, à court-circuiter la catastrophe.

Rôle de premier plan

Le Canada, on le sait, on l'a vu, on le verra encore, joue et jouera un rôle de tout premier plan dans ce qu'il convient de nommer l'«arbitrage» entre les nations en conflit. Or il se trouve que les artistes, les écrivains, loin de dénombrer les cadavres et d'arpenter les ruines des champs de bataille de la planète, non seulement pressentent les affrontements mais travaillent d'arrache-pied à ce que j'appellerai ici une «refraternisation» des hommes — des hommes d'aujourd'hui —, seule capable de permettre le franchissement de ces hautes barrières politiques et culturelles qui jettent aujourd'hui leurs ombres terrifiantes sur le monde.

Le Canada — on le dit et c'est vrai — est riche. Riche en dollars, bien sûr, mais aussi riche en conscience, en éducation; il est culturellement riche.

Parallèlement à son engagement dans la pacification des peuples, il me semble que le Canada doit en faire plus au chapitre de la diffusion des œuvres des artistes, conscient qu'il est non seulement de sa réputation de grand «démocratisateur» du monde mais de la puissance de cette entreprise de fraternisation et de clairvoyance à laquelle chaque artiste de ce pays donne parfois sa vie entière.

Vous éprouvez sans doute, comme je l'éprouve moi-même à m'entendre, cette effrayante impression de déjà vu, de déjà entendu, qui se dégage de mes propos. On a le sentiment, nous, les artistes, de tenir sempiternellement le même discours alarmiste et réveur. Pourtant, il n'y a pas autre chose à dire, encore aujourd'hui: il nous faut en faire plus, et nous pouvons en faire plus.

L'écrivain américain Henry Miller qualifiait, il y a déjà 30 ans, notre ère culturelle de période de «*écitité libérale*». Il avait raison. Nous nous attachons davantage, et ce, de plus en plus, à l'image de l'artiste et

à l'improbable place de son art dans le cirque médiatique mondial qu'à sa tentative, souvent désespérée, il est vrai, de rassembler les hommes et les femmes de la Terre dans ce combat tragique et capital contre les à-priori, les préjugés, les opinions préconçues, qui préfigurent les antagonismes sanglants.

Tant et aussi longtemps que nous privilégierons le contenant au détriment du contenu, l'efficacité au détriment de l'échange, la rentabilité au détriment de la solidarité, la réussite au détriment du partage, nous continuerons de clôturer nos champs au lieu de tenter concrètement, comme l'écrit Gilles Vigneault, de «*préparer le feu la place pour les humains de l'horizon*».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (rélecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marlyse Hamelin, Alexandre Shields (commentaire); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Chloé Parquet, Micheline Rueland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production); Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

À tous nos clients

Nous sommes conscients que le conflit de travail qui touche actuellement l'ensemble de notre réseau vous cause des désagréments et nous en sommes sincèrement désolés.

Nous prenons actuellement tous les moyens à notre disposition pour atténuer ces inconvénients. Grâce à la contribution dynamique de nos 500 cadres, nous maintenons ouvertes le plus de succursales possible à proximité de chez vous et veillons à ce que vous continuiez d'y trouver vos produits préférés.

Veillez nous excuser des ennuis que cette situation peut vous causer.



HEURES D'OUVERTURE:

Samedi : 10 h à 17 h
Dimanche : 12 h à 17 h
Lundi au jeudi : 12 h à 18 h
Vendredi : 12 h à 21 h

SUCCURSALES OUVERTES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

SAQ Sélection, 1746, 3^e Avenue, Val-d'Or
SAQ Sélection, 45, rue Dallaire, Rouyn-Noranda
*Ces deux succursales sont ouvertes en alternance une semaine sur deux.
Du dimanche 21 au samedi 27 novembre: Rouyn-Noranda est ouverte.
Du dimanche 28 novembre au samedi 4 décembre: Val-d'Or est ouverte.*

BAS-SAINT-LAURENT

SAQ Sélection, 333, boul. René-Lepage Est, Rimouski
SAQ Sélection, 235 B, rue de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup

CHARLEVOIX

SAQ Sélection, Place-Charlevoix, 375, boul. De Comporté,
bureau 115, La Malbaie

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SAQ Sélection, 8984, boul. Lacroix, Saint-Georges, Beauce

CÔTE-NORD

SAQ Sélection, 649, boul. Laure, Sept-Îles
SAQ Classique, Centre commercial Lafèche,
625, boul. Lafèche, Baie-Comeau

ESTRIE

SAQ Sélection, 790, rue Principale Ouest, Magog
SAQ Sélection, 30, rue King Ouest, Sherbrooke

GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

SAQ Classique, 167, rue de la Reine, Gaspé
SAQ Classique, 569, boul. Perron, Carleton
SAQ Classique, 305, chemin Principal, Cap-aux-Meules

LANAUDIÈRE

SAQ Sélection, Plaza des Seigneurs,
1100, boul. des Seigneurs Est, Terrebonne
SAQ Sélection, 319, rue Notre-Dame, Repentigny

LAURENTIDES

SAQ Sélection, Galeries des Monts, 75, ave de la Gare,
Bloc N, Saint-Sauveur
SAQ Sélection, 431, boul. Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

LAVAL

SAQ Sélection, Centropolis, 2040, ave Pierre-Péladeau, Laval
SAQ Classique, Marché 440, 3535, autoroute Laval, Laval

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

SAQ Classique, 362, 6^e Avenue, Grand-Mère
SAQ Sélection, 695, boul. Saint-Joseph, Drummondville
SAQ Sélection, Des Récollets, 3650, rue Jacques-De Labadie,
Trois-Rivières

MONTÉRÉGIE/RIVE-SUD

SAQ Sélection, Mail Montenach, 522, boul. Laurier, Beloeil
SAQ Sélection, Saint-Jean-sur-Richelieu, 600, rue Pierre-Caisse,
Saint-Jean-sur-Richelieu
SAQ Sélection, 8300, boul. Taschereau, Brossard
SAQ Sélection, 556, boul. de Mortagne, Boucherville
SAQ Classique, Promenades Saint-Bruno,
195, boul. des Promenades, Saint-Bruno
SAQ Classique, Place Longueuil, 825, rue Saint-Laurent Ouest,
Longueuil
SAQ Sélection, 88, boul. d'Anjou, Châteauguay

OUTAOUAIS

SAQ Sélection, Carrefour du Casino, 705, boul. de la Carrière, Hull
SAQ Sélection, 31, boul. du Plateau, Gatineau

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

SAQ Dépôt, 1898, boul. Talbot, Chicoutimi

GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

SAQ Classique, Marché de l'Ouest, 11656, boul. De Salaberry,
Dollard-des-Ormeaux
SAQ Sélection, 1919, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent
SAQ Sélection, Newman, 7955, boul. Newman, Lasalle
SAQ Sélection, 155, ave Atwater, Montréal
SAQ Sélection, 440, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal
SAQ Sélection, 900, rue Beaubien Est, Montréal
SAQ Sélection, 7550, rue Sherbrooke Est, Montréal
SAQ Vin en vrac, CDM, 2021, rue des Futailles, Montréal
SAQ Sélection, Centre Rockland, 2305, chemin Rockland,
bureau 502.1, Montréal
SAQ Classique, Galeries d'Anjou, 7999, boul. des Galeries-d'Anjou,
bureau D10, Montréal
SAQ Sélection, Fairview, 6815, route Transcanadienne, Pointe-Claire

GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

SAQ Sélection, Place Jean-Lesage, 400, boul. Jean-Lesage,
(boul. Charest), bureau 49, Québec
SAQ Dépôt, 2900, rue Einstein, Québec
SAQ Sélection, Promenades des 4 Maisons,
9115, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
SAQ Sélection, 85, route du Président-Kennedy, Lévis
SAQ Sélection, 205, ave Joseph-Casavant (sortie Seigneuriale),
Beauport
SAQ Sélection, Les Saules, 5015, boul. de l'Ornière, Québec

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service à la clientèle de la SAQ au (514) 873-2020 et en région au 1 866 873-2020, ou visitez SAQ.COM